

PROJET DE DÉCRET SUR LA GOUVERNANCE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCÈS AUX SOINS : LES URPS CENTRE-VAL DE LOIRE APPELLENT À UNE GOUVERNANCE PLEINEMENT REPRÉSENTATIVE

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance territoriale de l'organisation des soins, la Fédération des URPS Centre-Val de Loire et les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Centre-Val de Loire ont adressé un courrier au Premier ministre et à la ministre de la Santé et de l'Accès aux soins afin de partager leurs observations sur le **projet de décret** actuellement en préparation dont elles ont pris connaissance par voie de presse*.

Les URPS CVL saluent l'ambition de renforcer la coordination territoriale et de mieux répondre aux enjeux d'accès aux soins. Elles s'interrogent toutefois sur un point majeur du texte révélé par la presse : la **création**, dans chaque département, d'un **comité de l'accès aux soins de premier recours sans représentation des professionnels de santé libéraux** au sein de cette nouvelle instance.

UNE GOUVERNANCE QUI NE PEUT SE CONSTRUIRE SANS LES ACTEURS DU PREMIER RECOURS

Selon ce projet de décret, le comité départemental aurait pour mission d'identifier les besoins de santé, de définir les priorités du territoire, d'accompagner le développement de l'offre de soins et de contribuer à renforcer l'accès aux soins dans les territoires confrontés à une offre de soins insuffisante. Autant de sujets sur lesquels les **professionnels de santé libéraux sont quotidiennement mobilisés**, alors même que leurs représentants ne figurent pas dans la composition de cette nouvelle instance.

Les URPS CVL s'interrogent donc sur la **cohérence** d'une gouvernance appelée à piloter l'**accès aux soins de premier recours sans associer les représentants élus des professionnels** qui assurent, chaque jour, cette prise en charge sur l'ensemble des territoires.

UNE EXPERTISE RECONNUE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis leur création, les URPS CVL accompagnent les transformations du système de santé aux côtés des pouvoirs publics. Elles participent au déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des Équipes de Soins Primaires (ESP), des Équipes de Soins Spécialisés (ESS), de la branche ambulatoire du Service d'Accès aux Soins (SAS), du dispositif d'interprétariat et de nombreuses actions visant à **améliorer l'accès aux soins** et la **coordination entre les acteurs**.

Leur gouvernance, issue du suffrage des professionnels de santé libéraux, leur confère une **légitimité démocratique**. Leur connaissance des territoires, leur capacité d'ingénierie et leur expérience opérationnelle en font des **partenaires incontournables** des Agences régionales de santé, des collectivités et de l'Assurance Maladie.

ASSOCIER TOUS LES ACTEURS POUR RÉUSSIR LA RÉFORME

Face aux défis croissants de l'accès aux soins, les URPS CVL sont convaincues que la réussite des politiques publiques repose sur une gouvernance fondée sur la **complémentarité** de l'ensemble des acteurs concernés.

C'est dans cet esprit qu'elles demandent au Gouvernement de faire évoluer le projet de décret afin que les représentants des professionnels de santé libéraux puissent siéger au sein du futur comité départemental de l'accès aux soins de premier recours.

Une telle évolution permettrait de garantir une **gouvernance plus représentative** des réalités de terrain et de renforcer l'efficacité des décisions prises au service des patients.

LES URPS CENTRE-VAL DE LOIRE RÉAFFIRMENT LEUR VOLONTÉ DE CONTRIBUER

Par ce courrier, la **Fédération des URPS Centre-Val de Loire** et les **URPS CVL** signataires réaffirment leur entière **disponibilité** pour poursuivre un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et contribuer pleinement à la mise en œuvre de réforme destinée à améliorer durablement l'accès aux soins dans les territoires.

Contacts presse

Fédération des URPS Centre-Val de Loire

Mélina Denizard – communication@fedeurps-centre.org - 07 69 16 72 81

> À propos de la Fédé des URPS

La Fédération des URPS Centre-Val de Loire rassemble 9 URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) représentatives de 9 professions et de quelques 10 000 professionnels de santé libéraux de la région. Elles participent ensemble à :

- Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé libéraux en accompagnant le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des Équipes de Soins Primaires (ESP)
- Contribuer à l'organisation de l'exercice professionnel en menant des projets sur la permanence et la continuité des soins, de favoriser l'exercice libéral à travers la mise à disposition de service tel que l'interprétariat professionnel
- Élaborer le Projet Régional de Santé, contribuer à sa préparation et à sa mise en œuvre, en lien avec l'ARS et les autres acteurs de santé.
- Pour en savoir plus : <https://fedeurps-centre.org/>